

Règlement particulier du **WHO'S BAD CLASSIC**

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (**FFBaD**), le règlement des autorisations de tournoi en vigueur de la Ligue Ile de France de Badminton (**LIFB**).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro XXX et sous le nom **WHO'S BAD CLASSIC**. Il se déroule les **02 et 03 Mars 2019** au **Gymnase Micheline Ostermeyer** sur un total de 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la **FFBaD**, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la **FFBaD** et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **François Schwerzig**. Ses décisions sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **WHO'S BAD Classic** est un tournoi national de '**type standard**' qui s'adresse à tout licencié de France et tout joueur étranger en catégorie séniors. Il est ouvert aux minimes, cadets, séniors et vétérans répondant aux classements requis pour le tournoi, avec une autorisation de 2 tableaux maximum par joueur. Une participation d'un joueur sur 3 tableaux afin de compléter certains tableaux sera envisagée, si le Comité d'Organisation le juge nécessaire.
- 2.2 Les séries proposées sont :
 - 2.2.1 **Série R4+ /N3 : de 450 à 1023,99 points**
 - 2.2.2 **Série R5/R4- : de 128 à 449,99 points**
 - 2.2.3 **Série D7/R6 : de 33 à 127,99 points**
- 2.3 Les tableaux sont **Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame** et **Double Mixte**.
- 2.4 Tous les tableaux se joueront en phase de poule suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 **Les classements seront figés à J-30** de la date du tournoi, soit le **02 Février 2019**. A cette date, le joueur sera figé dans la série correspondant à son classement. **Une mise à jour du CPPH sera effectuée le jour du tirage au sort**, afin que le coefficient du tournoi soit le plus juste possible, ainsi que pour la désignation des têtes de séries. Toutefois, même s'il y a eu une évolution de classement, le joueur restera dans la série qui a été figée à J-30.
- 2.6 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.7 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux ou de réorganiser certains tableaux.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **02 Février 2019**. Les classements seront arrêtés à cette date. La confection des tableaux se fera à partir des meilleurs CPPH.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **17 Février 2019**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 Les inscriptions seront faites intégralement en ligne sur le site www.Badnet.org.
- 3.4 Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription eux-mêmes
- 3.5 Les règlements se feront directement sur place à la table de pointage en espèce ou par chèque à l'ordre de **Who's Bad**.
- 3.6 Le non-règlement de son inscription lors du pointage sera considéré comme WO volontaire.
- 3.7 La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Standard**
- 3.8 Les frais d'inscription s'élèvent à **16€** pour **1 tableau**, **21€** pour **2 tableaux**
- 3.9 Les surclassements sont autorisés en respectant les conditions suivantes :
 - **En simple** : Les joueurs peuvent participer au tableau de la série immédiatement supérieure
 - **En double** : pour une paire dont au moins l'un des joueurs est classé dans la série souhaitée.
 - **Particularité** : Priorité sera donnée aux joueurs évoluant dans leurs séries : en cas de tableau complet, les joueurs demandant un surclassement seront **AUTOMATIQUEMENT** inscrits dans leurs séries.
- 3.10 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire au 03 Février 2019.
- 3.11 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et le dimanche de 8h00 à 18h00.
- 3.12 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **WHO'S BAD CLASSIC** doit connaître le règlement fédéral et de la **LIFB** relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - ▶ Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la **LIFB** accompagné du formulaire dûment rempli (à télécharger). **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre accompagnée d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est : **BABOLAT Grade 2.**
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris. Passé ce délai, tout joueur non présent sur le court sera déclaré forfait.
- 5.9 Les joueurs seront convoqués en chambre d'appel puis seront invités à jouer sur le terrain désigné.
- 5.10 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi **WHO'S BAD CLASSIC** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement aux vues ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- 5.16 **Toute participation implique l'adoption du présent règlement.**

Lieu de la compétition :

Gymnase Micheline Ostermeyer

22 bis Esplanade Nathalie Sarraute, 75018 Paris.